

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres
du Bureau Communautaire**

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 17 JUIN à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à l'Hôtel d'entreprises à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

Titulaires : 29
Membres présents : 22

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :
Mesdames BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle, PERONNET Fabienne, PATRICE-BOURDELLE Christine
Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, LAMOTTE Dominique, DURAND Pierre, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, CHANTRELLE Brice, HOLLINGUE Rémy, MAROTTE Philippe

Date de la convocation
11 juin 2021

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :
Messieurs VERONT Fabrice, LEROY Jean-Maurice, LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, BEAUMONT Joël, LESCUREUX André, WABLE Vincent, DUTILLEUX Olivier, LESCUREUX André

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :
Mesdames DOUAY Sonia, DAMAY Lydie, RIHET Anne
Messieurs HOLLINGUE Rémy, CAPELLE Hubert, VAN OOTEGHEM J. Michel, TOURNIQUET Gautier

● Pouvoirs :
Mme PATRICE BOURDELLE Christine de Mme DOUAY Sonia

OBJET : Convention de mise à disposition de personnel - Secrétaire de Mairie

Rapport de Monsieur Pierre DURAND, Vice-Président en charge de l'Administration Générale de la CCALN,

Considérant que du personnel intercommunal est mis à la disposition de certaines communes pour effectuer les missions de secrétaire de mairie,

Il y a lieu de définir les obligations de chacun par voie de conventions de mise à disposition de personnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour 22 – Abstention 1 : PERONNET Fabienne), le Bureau communautaire

- Entérine la convention de mise à disposition (en annexe : convention-type) d'un agent de la CCALN à la commune d'ESQUENNOY à compter du **mois de juin 2021**.
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Administration générale à signer les conventions, leurs éventuels avenants et les documents en rapport avec l'exécution de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 17 JUIN 2021

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 21/06/21

à Ailly sur Noye

Affiché le... 21/06/21

